



# Bulletin d'inscription



**Semaine Yoga et détox aux jus, du dimanche 12 avril à partir de 17 h, jusqu'au samedi 19 avril 2026, vers 15h30.**

**Villa la Garenne, 5 Avenue Bellevue, 44760 La Bernerie-en-Retz, <https://www.villa-la-garenne.fr/>, 7 kms de Pornic, 40 kms de Nantes, TGV Paris/Nantes, et TER Nantes/La Bernerie en Retz.**

NOM et Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

E mail : .....

Je m'inscris pour la totalité du stage : **Participation 864 €**, enseignements, jus, hébergement en chambres de deux personnes.

Je m'inscris avant le 15 mars 2026 et profite de la réduction de 40 € : participation 824 €, paiement possible en trois fois **\*\***

Je préfère une chambre seule, avec un supplément de 125 €

Acompte à verser au moment de l'inscription : 250 €

Draps fournis.

**Avez – vous une personne avec qui vous souhaiteriez partager votre chambre ?**

: .....

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer accompagné de l'acompte de 250 € .

A : Laurence Alexandre-Guérinel – 27 rue de l'Ouche Jacqueline  
44760 Les MOUTIERS en RETZ,

- Votre chèque est à établir à l'ordre de Sûrya Yoga. Le solde pourra être versé sur place, espèces ou chèques.

*NB : Pour toute annulation après le 25 mars, nous serons dans l'obligation d'encaisser le chèque d'acompte.*

Contact Sûrya Yoga : Laurence Alexandre-Guérinel :

06 52 16 63 08 [contact@surya-yoga-hatha-yoga.fr](mailto:contact@surya-yoga-hatha-yoga.fr)

Sur notre site internet [surya-yoga-hatha-yoga.fr](http://surya-yoga-hatha-yoga.fr)

**Des informations complémentaires vous seront envoyées quelques semaines avant le stage, afin de bien vous y préparer.**

*\*Si difficultés financières, ne pas hésiter à nous en parler.*

**\*\* Paiement possible en trois fois, si inscription avant le 15 mars 2026, joindre alors au bulletin d'inscription trois chèques, le premier de 250 € sera considéré comme acompte, et deux chèques de 287 €. Les chèques seront, respectivement, encaissés en mars, avril et mai.**

Association loi 1901 –N° W443003105

